

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

S.T. n° 94.017

L'An mil neuf cent quatre vingt quatorze le 18 Mars à 18 H 30, Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire,

DATE DE CONVOCATION

10 Mars 1994

DATE D'AFFICHAGE

10 Mars 1994

ETAIENT PRESENTS : MM. MOST, Maire, LE GUEUT, CANDAU, GAVEN, BERLAND, Mme MONTRON, MM. BOISNARD, GAUGUIN, Mme FONTAN Adjoints

Mme BARRAUD-DUCHERON, MM. BENOIT, BUJARD, COASSIN, DINDINAUD, GUEZENNEC, MONNARD, MUSSETTI, Mmes PARROU et PELTIER, MM. QUENTIN et RAULT, Conseillers,

ETAIENT REPRESENTES : M. HUGENDOBLER par M. GAVEN
M. CHABANEAU par M. LE GUEUT
M. LACOTTE par M. RAULT
M. POTENNEC par M. BENOIT
M. SABATHIER par M. DINDINAUD

ABSENTS- EXCUSES : MM. ALONSO, BARON, MARCONI, MOULINEAU, REVOLAT et TAP

Nombre de Conseillers
en exercice : 32
Nombre de Présents : 21
Nombre de Votants : 26

Mademoiselle BARRAUD-DUCHERON a été élue secrétaire de séance.

OBJET : Extension de la Z.A.E.C. - Acquisition de terrain de Monsieur Marc BOUQUET

VOTE : UNANIMITE

Monsieur BOUQUET Marc, propriétaire de la parcelle cadastrée section CI n° 34 pour 977m2, a accepté de céder cette parcelle à la ville moyennant la somme de 9.770F.

Ce terrain, affecté, dans l'immédiat à une réserve foncière est inclus dans le périmètre d'extension de la Z.A.E.C.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- OUI l'exposé du Rapporteur,
- VU le plan parcellaire,
- VU l'avis des Services Fiscaux en date du 24 juin 1993,
- CONSIDERANT que l'acquisition de ces terrains permet la constitution de réserves foncières en vue de l'extension de la Z.A.E.C.
- APRES en avoir délibéré,

D E C I D E

- d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à signer toutes pièces nécessaires à la conclusion de la vente, par M. BOUQUET Marc, demeurant 6 rue de la Bruyère, Jardin des Tuileries, 26100 ROMANCE, du terrain cadastré section CI n° 34 pour 977m2, moyennant la somme de NEUF MILLE SEPT CENT SOIXANTE DIX FRANCS (9.770F.)
- que l'acte sera rédigé en l'étude de Me LANSAC, Notaire, 1 bd de Cordouan, à ROYAN.
- que la dépense correspondante sera inscrite au budget en cours lors de la signature de l'acte authentique.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Ont signé au Registre Messieurs les Membres présents,

**Pour le Maire,
Le Premier Adjoint,
H. LE GUEUT**

**Certifié Exécutoire
Compte-tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 23 Mars 1994
Certifié Conforme
Mairie de Royan
Par délégation du Maire,
Le Secrétaire Général Adjoint,**

H. THOMAS